



CSA-R DU COMMISSARIAT AU NUMÉRIQUE DE DÉFENSE DU 07 NOVEMBRE 2025

La première réunion du CSA-R-CND était présidée par le général Erwan Rolland, directeur du commissariat au numérique de défense.

L'organisme AND de la DGA ayant rejoint le CND, les organisations syndicales représentatives au CSA de réseau DGA étaient conviées, dont la CGT qui a également lu une Déclaration Liminaire (ci-jointe).

Manœuvre RH :

La direction du CND s'est montrée rassurante envers les élus, affichant une volonté de « *minimiser l'impact social* » de la création du CND, en ne laissant personne sur le bord de la route. La **CGT** prend acte de cette louable position, cependant les moyens qui nous sont alloués pour communiquer vers l'ensemble du personnel CND ne sont pas suffisants, et aucune réponse sur ce point ne nous a été répondue pour le moment.

La transformation est actée mais dans les faits, des points restent à suivre, notamment pour les personnes dont le poste est supprimé ou restructuré. Même s'ils représentent moins de 20 personnes, chaque situation mérite une attention particulière, au-delà des cas personnels, ce sont des vies de familles qui peuvent être impactées.

Sur ce point, nous ne pouvons que nous étonner de l'absence d'information¹ aux personnels, suite aux FS (ex CHSCT) de réseau CND, instance réglementaire sensée donner au CSA de réseau des avis en matière de santé et de sécurité au travail. Pourtant dans la période actuelle, vécue par certains comme anxiogène, du fait d'une organisation non stabilisée (exemple localisation et constitution des CANZ non finalisées), notre préoccupation va en premier lieu vers celles et ceux qui pourraient souffrir d'une absence de perspectives claires. Une nouvelle enquête sur le moral des personnels CND serait utile à vérifier les ressentis sans attendre la fin de la manœuvre RH.

Recrutement :

La direction est revenue sur les recrutements 2025, et l'écart (83%) entre les objectifs et le réalisé principalement sur les concours de fonctionnaires pour lesquels une analyse plus approfondie va être fournie aux élus.

Malgré les actions de communication conduites par la direction vers les lycées, pour vanter les métiers du numérique au CND, le réalisé reste en dessous des objectifs, et nous le déplorons. Sur la seule population des ASC, entre 2025 et 2026 ce sont environ 80 postes supplémentaires qui entrent dans l'objectif, mais avec quelle attractivité ? La grille DINUM n'a toujours pas évolué alors que le gouvernement affichait en janvier 2024 une volonté féroce d'attractivité, concrétisée par une circulaire ciblant certains métiers du numérique (expert méthode et outils / qualité / sécurité, testeur, etc...) pour inciter les employeurs, publics et privés, à de meilleures rémunérations. La direction estime cependant que la grille DINUM2, dont la mise en application n'est pas annoncée, est moins intéressante pour les agents (notamment sur la part variable), malgré le fait qu'elle devrait intégrer la circulaire BORNE.

La cible 2026 augmente de 100 postes supplémentaires et porte à 384 le nombre de recrutements prévus, répartis à 50% entre fonctionnaires et contractuels. Là aussi la direction tente de rassurer les personnels en affichant une baisse de 333 postes militaires et une hausse de 56 postes civils, or à charge de travail équivalente, les ressources humaines, qu'elles soient civiles ou militaires, quand elles diminuent, c'est toujours sur les présents, civils ou militaires, que le travail pèse de plus en plus.

Commentaire CGT :

Pour la direction du CND, la baisse d'effectifs imposée par le ministère retombe quasi- intégralement sur les postes militaires, ce qui ne nous réjouit pas pour autant. Ce « réglage » de l'effectif à travers un potentiomètre « masse salariale » agit irrémédiablement au final sur le nombre de bras pour réaliser la mission.

Organum Zonal :

Les localisations des CANZ ne seront connues, plus précisément, qu'en mars 2026, la feuille de route n'a pas été communiquée à l'ensemble du personnel, nous ne pouvons dans ce cas la critiquer. Donc à suivre ultérieurement sur les capacités des CANZ, en tant que back- office, à répondre aux besoins des CAN et des CNMO (Délégation...), avec une gestion des « distorsions » au cas par cas selon le modèle CANZ qui sera défini. Le président a parlé de nouvelle complémentarité et nouvel équilibre à trouver en collaboration avec les acteurs concernés. Par ailleurs, des expérimentations seront menées au premier semestre 2026 afin de confier au privé des opérations visant à améliorer le quotidien des techniciens (Masterisation PRB/PXB...). A relever que la sous-traitance se prononce désormais « faire-faire maîtrisé » avec une volonté affichée de conserver des capacités d'exécution pour réinternaliser si besoin.

Commentaire CGT:

Sur la création des CANZ, le président s'est voulu « rassurant » voire en contradiction avec ce qui a pu être communiqué dans certaines DANZ lors du passage du COMNUMIA (GBA GUIRAO). Toutefois, la démarche qui paraît « ouverte à toute proposition » peut également laisser le « champ libre » à des équipes managériales qui se voudraient plus ambitieuses que d'autres... La CGT appelle les agents à se manifester rapidement si des manœuvres RH devaient s'avérer « non conformes » aux propos du Général ROLLAND.

Concernant le « faire faire maîtrisé », la CGT approuve la possibilité que la direction se donnerait de réinternaliser du travail au besoin. Toutefois, les capacités humaines mais aussi techniques de le faire s'appauvissent d'années en années et de REO en CARTEC successifs. Il s'agit là de la souveraineté de l'Etat et demande une forte politique d'embauche sous statut ainsi qu'une réduction de l'appel aux marchés publics, ce que la CGT défend de longue date.

En conclusion, un CSA-R auquel la CGT a apprécié pouvoir participer. La direction a effectivement souligné à plusieurs reprises qu'elle souhaitait associer l'ensemble des partenaires sociaux représentatifs issus des anciennes entités constituant le CND. C'est pourquoi la CGT mettra en œuvre des moyens pour les futurs CSA-R afin d'apporter le maximum d'information et d'éclaircissements aux personnels mais aussi porter leurs questionnements jusqu'aux prochaines élections en 2026.

Éric CAPY, représentant CGT en FS-R-DGA

Christophe HAMON représentant CGT en FS-R DANZ-Manche-Atlantique

DÉCLARATION LIMINAIRES

www.fnte.cgt.fr

FNTE
la
cgt

CSA-R DU COMMISSARIAT AU NUMÉRIQUE DE DÉFENSE DU 07 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Directeur du Commissariat au Numérique de Défense, Mesdames et Messieurs,

En réponse à votre invitation à ce premier CSA-R du Commissariat au Numérique de la Défense, la CGT, organisation syndicale non représentative pour le moment, souhaitait vous faire part des inquiétudes actuelles et à venir, confiées par le personnel.

L'ex-Ministre des Armées annonçait le 03 décembre 2024 la création du Commissariat au Numérique de Défense au rythme d'un calendrier exagérément contraint.

Lors de sa communication, il disait :

« Le regroupement des différents services au sein du CND n'entraînera aucune suppression de poste. [...] Il n'y aura pas de baisse de moyens »

Vous indiquiez lors du Focus Evolution RH du CSA-R du 10 avril dernier :

« Les agents aussi bien de l'AND, de la DGNUM que de la DIRISI resteront géographiquement sur le même site et la plus grande partie dans les mêmes fonctions. »

Cependant, la mise en place des manœuvres RH récentes ne semble plus dissimuler de nouvelles coupes sombres dans les effectifs. Mais aussi une montée en cadence du recours aux marchés publics de sous-traitance que l'on sait prohibitifs et qui supplantent jours après jours le personnel qualifié et compétent que constitue aujourd'hui le CND. Il s'agit bien là d'intensifier la transmission des tâches attractives et valorisantes aux sous-traitants au détriment des techniciens du CND qui peu à peu perdent en compétences faute de moyens humains et financiers.

Alors si l'humain reste le sujet central dans la création du CND, n'en reste pas moins que du personnel se retrouvera à plus ou moins court terme en situation desureffectif, ou de surcharge de travail ou bien encore de distorsion d'emploi. Difficulté que vous envisagez de solutionner entre autres par de la mobilité volontaire.

Mobilité volontaire potentiellement de plusieurs centaines de kilomètres qui s'avère source d'inquiétude forte pour les agents concernés dont on ignore le nombre à ce stade. Nous faisons notamment référence à la création des CANZ en ponctionnant les compétences positionnées dans les CAN et les DAN. Comment expliquez-vous ce revirement de trajectoire RH déphasée de l'ambition affichée du ministre des Armées ?

Par ailleurs, le constat d'une diminution des ressources RH, de l'augmentation de la charge de travail et le manque d'intérêt croissant au poste ne sont plus à démontrer. La direction du CND dispose-t-elle de leviers et à quel horizon afin de rebâtir cette attractivité perdue mais aussi une cohérence entre ressources RH et charge de travail ?

Depuis l'an dernier, vous avez communiqué auprès des personnels les tenants et les aboutissants de ce projet de création du CND jusqu'à son transfert effectif début septembre, ce qui vous honore. Cependant pour que notre organisation syndicale puisse prendre la mesure exhaustive des remontées du terrain, nous sommes en attente de moyens pour pouvoir consulter l'ensemble du personnel du CND, tel que la liste complète des adresses mail. Nous avons besoin de consulter facilement tous les personnels quelle que soit leurs nombreux lieux d'affectation.

Merci pour votre écoute et votre attention.